



Envoyé en préfecture le 25/09/2025  
Reçu en préfecture le 25/09/2025  
Publié le  
ID : 056-215600669-20250922-DEC\_CNE\_2025\_74-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-74

**OBJET : Commune – Travaux d'aménagement des abords de l'église St Pierre et St Paul**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de retenir, dans le cadre de la réalisation de l'aménagement des abords de l'église St Pierre et St Paul, la candidature de :

- MARC SA Centre de Lorient (mandataire), PA de l'Orme, 7 rue des Métiers, 35 730 PLEURTUIT, moyennant la somme totale de 88 500,00 € HT (soit 106 200,00 € TTC),
- EUROVIA BRETAGNE (cotraitant), 45 rue Manoir de Servigné, 35000 RENNES, moyennant la somme totale de 69 017,00 € HT (soit 82 820,40 € TTC).

L'évaluation de l'ensemble des travaux est donc de 157 517,00 € HT, soit 189 020,40 € TTC.

**Article 2 :** Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 22 septembre 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 25/09/2025

Certifié exécutoire | 25/09/2025  
Publié le

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.